



# Le président de CARS

---

Le président de CARS est élu chaque année par les membres du conseil de CARS et peut :

- superviser les activités de l'association
- représenter l'association au conseil consultatif de l'ASN
- accomplir les tâches qui peuvent lui être confiées par le conseil de temps à autre
- diriger toutes les assemblées générales de direction, du conseil, ordinaires et extraordinaires
- siéger d'office à tous les comités
- superviser le bureau CARS et la directrice administrative
- signer pour tous les chèques CARS
- superviser les budgets d'exploitation et commerciaux
- superviser les finances
- travailler avec le comptable et le comptable
- veiller à ce que l'AGA et le gala de remise des prix soient planifiés
- répondre aux questions adressées à CARS
- représenter l'association dans toutes les réunions, dans toutes les situations
- établir des priorités, des buts et des objectifs de planification annuels et à long terme
- dresser des ordres du jour et présider toutes les réunions du conseil d'administration
- créer des documents pour appuyer la politique et les décisions du conseil de CARS
- superviser ou gérer la plupart des réponses de correspondance pour le bureau de CARS
- concevoir / préparer ou vérifier les formulaires CARS
- superviser tous les comités CARS
- superviser directrice administrative, le directeur du championnat, le directeur technique, l'inspecteur technique, le responsable de la compilation et tous les autres membres du personnel / comités / bénévoles de CARS
- surveiller les activités des clubs membres et, en particulier, tous les événements de niveau national
- diriger la recherche de commandites, de programmes de soutien et de programmes pour CARS
- maintenir la supervision du site Web
- veiller à ce que les communications sont envoyées régulièrement
- participer directement à la création de tous les contrats ou accords CARS
- entretenir des relations avec ARA et NASA-RS
- assurer la maintenance des dossiers CARS
- veiller à ce que tous les documents et annonces CARS soient rédigés dans les deux langues.